

Adresse de la société populaire de Nogent-sur-Seine (Aube) qui exprime son indignation pour l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre et assure la Convention de son dévouement, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nogent-sur-Seine (Aube) qui exprime son indignation pour l'attentat contre Collot-d'Herbois et Robespierre et assure la Convention de son dévouement, lors de la séance du 10 messidor an II (28 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 233;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25400_t1_0233_0000_2

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 10 Messidor An II

(Samedi 28 juin 1794)

Présidence de LACOSTE

Un membre fait lecture de la correspondance qui suit.

1

La société populaire de Nogent-sur-Seine (1) exprime à la Convention nationale l'indignation dont elle a été pénétrée à la nouvelle de l'attentat dirigé contre Collot-d'Herbois et Robespierre, l'assure de son dévouement, et l'invite à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Nogent-sur-Seine, 6 prair. II] (3).

« Législateurs

L'attentat commis contre Collot d'Herbois et le projet de celui contre Robespierre sont les plus glorieux brevest que puissent désirer de vrais républicains, ces 2 deffenseurs de la liberté, ils furent dignes, de tout temps de notre estime et de notre reconnoissance, et les 2 titres auxquels ils ont dû un attentat aussi criminel les en rend plus dignes encore.

Collot-d'herbois venoit d'operer la suppression des societes sectionnaires, c'étoit un crime aux yeux des intrigans qui sy etoient glissés, lorsque déjà les bons citoyens qui les composoient avoient assuré la Convention nationale de leur dévouement pour le bien public, et annoncé leur ralliement à la société-père.

Robespierre avoit déchiré le voile qui couvroit la perfidie des Danton, Hebert, Chaumette, etc. Il venoit d'anneantir leur sistème liberticide qui tendoit à athéiser la République en subversant tous les principes de morale qui sont la consolation de l'homme de bien sur la terre et lui laisse l'espoir d'une récompense due à ses vertus.

Eh bien ! n'en doutons pas, le scelerat qui déjà a payé son crime de sa tête étoit une branche de cette horrible faction échappée à la justice.

Sans doute il en est encore d'inconnües, mais une providence créatrice de la liberté, veille à sa sureté. Le meme filet saura les surprendre.

Vivez législateurs, vivez, restez fermes à votre

poste, et si par un fatal dessin un fer assassin en atteignoit un de vous; vous trouveriez encore votre récompense dans les cœurs des amis de la liberté qui ne vous survivroient que pour vous venger ».

BOUCHER (présid.), CORPEL (secret.) [et une signature illisible].

2

Les élèves des écoles élémentaires et républicaines de la commune de Péronne, département de la Somme, n'ont pu contenir leur indignation sur l'assassinat dirigé contre les représentants du peuple Robespierre et Collot-d'Herbois.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Péronne, 8 prair. II] (2).

« Representans du peuple,

Nos ames sont comprimées par la douleur; Quoi au moment où vous proclamez la reconnaissance de l'Etre suprême et de l'immortalité de l'ame, Lamiral medite l'afreux projet d'assassiner Robespierre et Colot d'Herbois !

Seriez vous donc destinés, quand vous metez toutes les vertus à l'ordre du jour, à voir le crime sans cesse renaissant au tour de vous ! Tenteroit on de prouver par là que les français sont indignes des biens faits de la Révolution !

Ne le croyez pas représentans, continuez à faire le bonheur du peuple et le notre.

Que chacun de vous soit entouré d'une garde nombreuse.

Appelléz le bataillon de Barra, il y a 30 canonniers et 100 fusiliers, et quoique le plus agé d'entre nous n'ayt pas 14 ans, notre reconnoissance et notre courage vous feront un rempart de nos corps. S. et F. ».

BERANGER (présid.), SERET (secrét.), BEAUSSART (secrét.), A. BECQ (secrét.), SOUPLET (secrét.), BARLOU, MAUGET, FRESSON, J.B. BRUIANT, FURSY, SOUPLET, LEBEL, L. LEBEL [et une signature illisible].

(1) Aube.

(2) P.V., XL, 238. Bⁱⁿ, 12 mess; J. Sablier, n° 1405.

(3) C 309, pl. 1205, p. 9.

(1) P.V., XL, 238. Bⁱⁿ, 12 mess.; J. Sablier, n° 1405.

(2) C 309, pl. 1205, p. 10.